

« *Laïcité d'accord !* »

**Conférence de Yves DELOYE<sup>1</sup>,**  
le 4 décembre 2001, Maison des associations - Strasbourg  
**"La laïcité : trajectoire historique d'une spécificité française**  
**XIX-XX<sup>e</sup> siècle."**

Le mot "laïcité" n'a pas grand sens pour les américains (seule approximation, le terme "sécularisation"), ni dans les autres pays européens, sauf en Belgique qui connaît une séparation des Eglises et de l'Etat, mais où la laïcité est reconnue au même titre que les religions (corps de professionnels de la laïcité, rémunérés par l'Etat, comme les ministres des cultes). Un autre exemple de pays où le concept de laïcité présente une signification : la Turquie ; c'est une république laïque qui autorise le gouvernement à organiser les affaires religieuses (les oulémas sont des fonctionnaires d'état).

Définir la laïcité ? - c'est à la fois une philosophie et un mode d'organisation et de régularisation des identités dans l'espace public : une réponse à la difficulté à faire cohabiter sur le même espace public des individus qui ont des religions différentes - une réponse politique - l'idée étant de ne reconnaître aucune utilité sociale aux religions (la croyance privée ne regarde pas l'Etat, elle ne constitue pas la condition d'accès à la vie publique).

En France, au XIXe siècle, la laïcité naît dans une société rurale à 80%, cléricale (le sens péjoratif du terme est tardif), largement organisée par le référent catholique : l'Eglise étant alors le principal symbole d'identification sociale.

Deux parties :

- I. Tout se joue dans la dynamique historique
- II. Ce faisant l'éducation va devenir le moteur même de notre modèle laïque.

**- I - La dynamique historique**

Comment expliquer l'invention de la laïcité en France, alors qu'elle n'était pas a priori inscrite dans la dynamique historique de ce pays ?

La France est un pays républicain, ce qui n'a pas forcément de lien avec la condition d'une laïcité : les Etats-Unis sont aussi un pays républicain, et pourtant ils ont mis en place un autre mode de régulation des identités religieuses : une religion civile. La séparation des Eglises et de l'Etat est une réalité dès le début de la République américaine - mais la religion a une place importante dans l'espace public (les discours politiques se terminent par des formules religieuses, les billets de banque comportent des citations religieuses...). Les hommes politiques ont mis d'accord l'ensemble des citoyens américains sur l'idée d'un dieu qui ne blesse personne ; la pratique de la religion est une condition d'accès à la citoyenneté : aucune religion n'a de monopole du civisme ; la « religion civile » est une religion qui n'a aucune Eglise, elle a pour effet de sacrifier la vie politique américaine.

Aux Etats-Unis, au moment de la Révolution, les Eglises sont séparées de l'Etat, ce qui n'est pas le cas de la France de 1789. L'idée de religion civile est présente dans la réflexion des hommes politiques de la Révolution française, mais la société française est alors homogène d'un point de vue religieux (en 1872 en vieille France, lors du dernier recensement dans lequel la question de l'appartenance religieuse est posée, 97,5 % des Français se reconnaissent dans le culte catholique). Les Etats-Unis, à la même époque, sont un pays multiconfessionnel et, de ce fait, condamnés à un compromis.

La France connaît une faible volonté politique d'établir ce compromis. Quant à l'Eglise catholique, elle n'a aucune intention de céder du terrain aux autres cultes. De plus, le catholicisme est le principal vecteur identitaire ; depuis le baptême de Clovis la France s'est construite comme une société catholique par excellence qui va s'identifier avec un destin ; le catholicisme est la matrice identitaire de la société française.

Après l'expérience révolutionnaire, le Concordat va restaurer la place de la religion catholique dans l'espace public. Puis la II<sup>e</sup> République n'aura pas le courage politique d'engager une révolution laïque, de faire de la laïcité le cœur de l'idée républicaine. C'est ainsi qu'en 1848 l'on procédera à la bénédiction des arbres de la liberté (symbole de la République). De même, en 1848 se déroule le 1<sup>er</sup> suffrage universel

masculin : pour rejoindre le chef lieu de canton (lieu de vote), le village entier part en procession derrière le châtelain et le curé (le modèle communautaire n'est autre que le modèle religieux). Le futur Napoléon III est élu majoritairement, grâce à une Eglise qui a toujours eu tendance à se mêler du temporel. La République n'a pas su instituer l'idée laïque. Napoléon III engage le clergé à encadrer les électeurs. Les républicains font l'épreuve de l'absence d'une idéologie laïque capable de se substituer aux idéologies religieuses : à l'aube de la IIIème République l'Eglise est devenue un acteur essentiel de la vie politique française.

A l'origine, les républicains n'étaient pas tous laïques (Cf. Jules Simon. Cf. Jules Ferry qui ne considère pas que la laïcité est un bien d'exportation, comme en témoigne son appui aux missions religieuses). Cependant, au moment de la chute du lie Empire la question se pose d'organiser une société ouverte aux différents cultes. Et pour instaurer la République, il faut séparer la société française de sa matrice religieuse. Très vite les républicains vont devoir inventer la laïcité.

- la 1<sup>ère</sup> réforme laïque : institution du 14 juillet comme date de la fête nationale (alors fêtée le 15 août, en l'honneur de Marie, et de Napoléon) : en 1880 on laïcise la fête.
- la 2<sup>ème</sup> mesure concerne la mise en œuvre de la laïcité scolaire : le 28 mars 1882, vote de laïcisation des programmes d'enseignement de la morale.
- en 1886-87 : laïcisation des tribunaux (on ne prête plus serment sur la bible ni devant les crucifix) et des cimetières (qui deviennent territoire communal).
- et enfin, en 1905 : lois de séparation des Eglises et de l'Etat. La France coupe le cordon ombilical avec l'Eglise de façon presque définitive.

A la même époque la Belgique met en place un système différent.

La laïcité est instituée durablement en France, sauf retour majeur de la période de Vichy (luttes de tendances autour du Maréchal, car tous les hommes politiques de son entourage ne sont pas des cléricaux) ; en effet, la 1<sup>ère</sup> mesure prise, indépendamment de l'occupation allemande, concerne la remise en cause de la loi du 28 mars 1882, avec la suppression de l'article 1 qui instaure le principe de la morale laïque à l'Ecole (comme le papier manque, et que c'est l'été, les vacances, on fait alors appel aux manuels de l'école privée). De même, en 1940, l'ouvrage de Paul Bert (savant et ministre de l'instruction publique à l'époque de J. Ferry) « petit manuel de l'instruction publique » - qui pourtant n'a plus cours depuis des décennies et que l'on ne trouve que chez les bouquinistes - fait partie des livres censurés par Vichy.

En France la laïcité est le résultat historique d'une décision prise initialement par les acteurs politiques. Notre modèle français est le résultat d'un conflit.

## **- II - Laïcité : au cœur même du projet pédagogique dans l'instruction publique.**

J. Simon, J. Ferry, L. Gambetta, et autres républicains de l'époque, souvent marqués par l'expérience de l'exil durant le lie Empire, vont se reprocher leur manque de vigilance lors de l'institution de la II<sup>ème</sup> République. Ils pensent qu'il n'y a de démocratie possible que s'il y a éducation du peuple, émancipation de la raison et des consciences. Lors de l'instauration du suffrage « universel » les électeurs français avaient été incapables de s'affranchir des pressions catholiques : l'avènement de Napoléon au pouvoir avait été lié à l'encadrement clérical. Tout le projet républicain à partir de 1870 est basé sur l'Ecole ; la maison même de la laïcité, c'est l'Ecole (les idées sous-jacentes à cette réforme déjà développées à l'époque révolutionnaire). L'Ecole est la première expérience de vie collective des futurs citoyens ; il s'agit de réunir sur les mêmes bancs des citoyens d'origines différentes, ayant des appartenances identitaires différentes : premier apprentissage du « vivre ensemble ». L'alpha et l'oméga de la laïcité est l'Ecole, et les modalités s'expriment à travers des termes indissociables : laïque, gratuite, obligatoire. Ferdinand Buisson, pasteur protestant, éminence grise de Ferry, organisateur de l'Ecole primaire, déclare : « l'école républicaine est, à côté de la mairie, le lieu où l'on doit vivre les droits et les devoirs du citoyen », dans le respect des différences religieuses : « rendre les gens tolérants à l'idée du dieu des autres ».

La laïcité a vocation à favoriser la tolérance religieuse et la démocratisation de la société, elle est à l'origine et la base même de notre conception de citoyen.<sup>2</sup>

---

*Un débat prolonge la conférence - dont voici quelques éléments :*

*En France : deux forces contraires. Il y a laïcité car il y a eu conflit majeur entre l'Eglise et l'Etat. En Belgique (luttes similaires à la fin du 19ème siècle dans les deux pays) s'est historiquement construit un*

système de pilarisation (< piliers de la société : flamands, wallons, protestants, catholiques, socialistes...) : prise en charge de tous les groupes comme mode de résolution des conflits.

Aux USA, églises à vocation nationale et non églises à vocation universelle.

En France, l'identité nationale s'est construite contre l'Eglise. L'Italie, le Portugal, l'Espagne ont peiné à construire une nation en rupture avec le référent religieux.

Laïcité : se définir au delà de tous les communautarismes. La Ve République n'a pas le courage moral d'accepter la laïcité ; la séparation s'était réalisée dans une série de compromis pragmatiques, mais à engardant de vue un horizon clair ; les hommes politiques actuels ont conservé le pragmatisme mais ont perdu l'horizon. Dans les années 90 la dynamique s'est enrayée : la difficulté de la laïcité est en fait celle de l'idéal républicain et de son universalisme. Reconnaissance de particularismes. L'institution qui en était l'incarnation (l'Ecole) a perdu la connaissance de son histoire : ignorance des enseignants. On a laissé passer les demandes de reconnaissance de spécificités : celles-ci ont été progressivement acceptées alors qu'elles n'étaient qu'admissibles auparavant. Ecole-marchandise ?

Rapporteurs : Agnès CUZIN / Bernard ANCLIN / Roland COUDERC

---

<sup>1</sup> Membre de l'Institut Universitaire de France et actuellement professeur de science politique à l'Université Robert Schuman (Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg). Yves DÉLOYE est l'auteur notamment de :

- *Ecole et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*, Paris, Presses de Sciences Po, 1994  
- *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1997.

<sup>2</sup> Cf. Claude Nicolet. - *L'idée républicaine en France 1789-1924*. Gallimard, 1995.